

# COMMUNIQUE

Le ministre des Armées communique :

Il est porté à la connaissance des jeunes togolais des deux sexes, désireux de faire carrière dans les forces armées togolaises, qu'un test de présélection des candidats au concours d'entrée dans les écoles de formation d'officiers (EFO), cycle continu 2024-2025 aura lieu les 12 et 13 décembre 2023, à l'état-major général des forces armées togolaises.

## I. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

### **1. Ecole spéciale militaire (ESM)**

- être de nationalité togolaise ;
- être célibataire sans enfant ;
- être médicalement et physiquement apte ;
- être titulaire du baccalauréat deuxième partie (ou diplôme équivalent) et avoir validé au moins deux années à l'université (BAC2+ 2) ;
- avoir au plus **27 ans** au **1<sup>er</sup> janvier 2024**.

### **2. Ecole navale (EN)**

- être de nationalité togolaise ;
- être célibataire sans enfant ;
- être médicalement et physiquement apte ;
- être titulaire du baccalauréat scientifique deuxième partie (ou diplôme équivalent) et avoir validé au moins deux années à l'université dans l'une des options mathématiques, sciences physiques ou génie civil (BAC2 C ou D + 2) ;
- être âgé de moins de **26 ans** au **1<sup>er</sup> janvier 2024**.

### **3. Ecole des commissaires des armées (ECA)**

- être de nationalité togolaise ;
- être célibataire sans enfant ;
- être médicalement et physiquement apte ;
- être titulaire d'une licence en droit, en sciences de gestion, en sciences politiques ou en sciences économiques ;
- être âgé de moins de **26 ans** au **1<sup>er</sup> janvier 2024**.

## II. COMPOSITION DU DOSSIER

- une (01) demande manuscrite d'inscription au concours adressée au ministre des armées ;
- une (01) copie non légalisée du certificat de naissance ;
- une (01) copie non légalisée du certificat de nationalité togolaise ;
- les copies non légalisées des diplômes scolaires et universitaires ;
- un (01) certificat médical établi par un médecin ;
- une (01) quittance de **5.000 F CFA** pour les frais d'inscription non remboursables.

## III. EPREUVES DU TEST DE PRESELECTION

Les candidats seront testés dans les matières suivantes :

### **1. Ecole spéciale militaire (ESM)**

Français, anglais, culture générale, mathématiques.

## 2. Ecole navale (EN)

Français, anglais, mathématiques, physique-chimie.

## 3. Ecole des commissaires des armées (ECA)

Français, synthèse de dossiers, anglais, culture générale.

## IV. PERIODE DE DEPOT DE DOSSIERS

La période du dépôt des dossiers va du **lundi 04** au **samedi 09 décembre 2023** à 12h 00 au secrétariat de la division formation de l'état-major général des FAT à Agoe-Nyivé et de la brigade territoriale de la gendarmerie nationale à Kara.

**N.B :** Pour tous renseignements complémentaires, veuillez consulter le site web du ministère des Armées ([www.defense.gouv.tg](http://www.defense.gouv.tg)) ou s'adresser à la division formation de l'état-major des FAT à Agoè Nyivé (BP : 938, Tél : 22 50 11 61, poste 2805).

Lomé, le **01 DEC 2023**

Le ministre  
**SIGNE**

RT